

10 décembre 2014
Communiqué de presse



www.genfit.fr

GENFIT A LANCE UN PLACEMENT PRIVE D'UN MAXIMUM DE 583 433 ACTIONS

Lille (France), Boston (Massachusetts, Etats-Unis), le 10 décembre 2014

– GENFIT (Euronext : GNFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de solutions thérapeutiques et diagnostiques dans le domaine des maladies métaboliques et inflammatoires touchant notamment la sphère hépato-gastro-entérologique (la « Société »), annonce aujourd'hui son intention de procéder à un placement privé réalisé notamment auprès d'investisseurs institutionnels en Amérique du Nord, pour un maximum de 583 433 actions nouvelles.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé conformément aux dispositions de l'article R. 225-119 du Code de commerce et sera au moins égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 %.

Les fonds provenant de cette opération, qui sont estimés à environ 18 millions d'euros, seront utilisés pour :

- amplifier le développement clinique du GFT505 dans d'autres indications que la NASH et lancer, dans le cadre du programme TGFTX5, un essai clinique de phase 2a dans la Maladie de Crohn ;
- saisir l'opportunité d'acquérir puis de développer une, voire deux, molécule(s) au stade clinique dans ses aires thérapeutiques d'excellence ;
- préparer au mieux le développement clinique du GFT505 dans la NASH en Phase III ;
- les besoins généraux de la Société.

L'augmentation de capital sera effectuée sans droit préférentiel de souscription conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 avril 2014, et ne sera réalisée qu'auprès d'investisseurs tels que définis à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier (investisseurs qualifiés et/ou cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre).

Conformément à la quatrième résolution de l'Assemblée Générale des actionnaires du 2 avril 2014, le volume de l'augmentation de capital sera d'un maximum de 583 433 actions nouvelles, représentant environ 2,5% du capital de la Société à ce jour. Les actions nouvelles feront l'objet d'une demande d'admission auprès d'Euronext Paris. À cet effet, un prospectus comprenant une note d'opération et un supplément au prospectus d'admission des actions de la Société à la cotation sur Euronext Paris, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements efficaces et du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. GENFIT concentre ses efforts de R&D pour participer à la mise sur le marché de solutions thérapeutiques visant à combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, auto-immunes ou fibrotiques touchant en particulier le foie (comme la stéatohépatite non alcoolique ou NASH) ou l'intestin (comme les maladies inflammatoires chroniques de l'intestin). GENFIT déploie des approches combinées associant nouveaux traitements et biomarqueurs, et dispose d'un portefeuille de candidats médicaments dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, termine actuellement une Phase 2b dans la NASH.

Installée à Lille et Boston, MA (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, Compartiment B (Euronext : GNFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.fr

Information du public :

Un prospectus relatif à l'admission des actions GENFIT à la cotation sur Euronext Paris, ayant reçu de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le visa n°14-148 en date du 14 avril 2014, est disponible sans frais au siège social de GENFIT, 885, avenue Eugène Avinée, 59120 Loos, sur le site de GENFIT (www.genfit.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

GENFIT attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 4 de ce prospectus.

Un prospectus comprenant une note d'opération et un supplément au prospectus d'admission des actions de la Société à la cotation sur Euronext Paris, fera l'objet d'une demande de visa auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et sera mis à disposition sans frais au siège social de GENFIT, 885, avenue Eugène Avinée, 59120 Loos, sur le site de GENFIT (www.genfit.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Disclaimer :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, de sorte que les résultats effectifs pourraient différer significativement de ceux anticipés dans lesdites déclarations prospectives. Pour une description des risques et incertitudes de nature à affecter les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations de GENFIT et ainsi à entraîner une variation par rapport aux déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section « Facteurs de Risque » du Prospectus d'Admission des actions de la Société à la cotation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris déposé auprès de l'AMF et disponible sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de GENFIT (www.genfit.fr).

Sur la base de son historique et ses opérations attendues, la composition des actifs et la capitalisation boursière (qui fluctue au gré du temps), GENFIT n'estime pas être une « passive foreign investment company » au sens de la Section 1297 du U.S. Internal Revenue Code of 1986, tel que modifié, (une « PFIC ») pour l'année fiscale en cours ; cependant, la détermination du statut de GENFIT en tant que PFIC est faite annuellement, après la clôture de l'année fiscale concernée, et, dès lors, il est possible que GENFIT soit classifiée comme une PFIC pour l'année fiscale en cours ou pour une année fiscale future due à des changements dans la composition de ses actifs ou de ses revenus, ainsi que de sa capitalisation boursière.

Aucune communication ni information concernant l'augmentation de capital social de GENFIT ne peut être diffusée au public dans les pays où un enregistrement ou une approbation de l'opération est requise. Aucune démarche en ce sens n'a été ou ne sera entreprise dans les pays où de telles mesures seraient nécessaires.

L'offre et la cession des actions de GENFIT peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires spécifiques dans certains pays. GENFIT, ses actionnaires et leurs affiliés ne sont pas responsables des violations qui seraient commises à ces restrictions par quelque personne que ce soit.

Ce communiqué n'est pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003, telle que transposée dans chaque Etat membre de l'Espace Economique Européen (la « Directive Prospectus »).

Ce communiqué ne constitue pas et ne doit pas constituer, en toute circonstance, une offre au public, une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription d'actions dans un quelconque pays.

L'offre et la vente d'actions de GENFIT ont été conduites sous forme de placement privé auprès d'investisseurs qualifiés, conformément à l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier et des lois et règlements applicables. Il n'y a pas eu d'offre publique en France.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen, autre que la France, ayant transposé la Directive Prospectus (chacun un « Etat Membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise ou ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des actions de GENFIT rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un des Etats Membres Concernés. En conséquence, les actions de GENFIT pourront seulement être offertes ou cédées dans l'un des Etats Membres Concernés qu'en vertu d'une exemption au titre de la Directive Prospectus.

Au Royaume-Uni, ce communiqué est adressé uniquement aux personnes qui sont (i) des « investment professionals » (personnes disposant d'une expérience professionnelle en matière d'investissement) au sens de l'article 19(5) of the Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (l'« Ordonnance »), et (ii) des personnes rentrant dans le champs de l'article 49(2)(a) à (d) (« high net worth entities », « unincorporated associations », etc...) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant désignées ensemble comme des « personnes concernées ») auxquelles ce communiqué peut être légalement adressé. Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce communiqué fait référence n'est accessible qu'aux personnes concernées et ne devra être réalisé qu'avec des personnes concernées. Aucune personne autre qu'une personne concernée ne doit utiliser ou se fonder sur ce communiqué et son contenu.

Ce communiqué de presse ne constitue pas ou ne fait pas partie d'une offre ou d'une sollicitation d'acquiescer ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis sans obligation d'enregistrement en application du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), ou sans exemption à l'obligation d'enregistrement. Les actions de GENFIT n'ont pas fait et ne feront pas l'objet d'un enregistrement en vertu du Securities Act, et GENFIT, ses actionnaires, ou leurs affiliés, n'ont pas l'intention d'enregistrer tout ou partie de l'offre proposée aux Etats-Unis ou de conduire une offre au public de valeurs mobilières aux Etats-Unis.

Toute décision d'acquiescer des actions de GENFIT doit être faite uniquement sur la base de l'information concernant GENFIT disponible publiquement.

Ce communiqué ne peut être diffusé, transmis ou distribué au Canada, en Australie ou au Japon.

Contact

GENFIT | Jean-François Mouney - Président du Directoire | Tél. +333 2016 4000

MILESTONES – Relation Presse | Bruno Arabian | Tél. +331 8362 3484 / +336 8788 4726 | barabian@milestones.fr